



## Lors de la réservation

### A l'arrivée

Le double du contrat fait office de bon d'échange : à présenter dès l'arrivée comme preuve de votre règlement. Dès lors, les clés du logement vous seront remises.

**Un état des lieux** contradictoire sera effectué et la caution sera versée lors de l'entrée dans le gîte (son montant figure sur le contrat de location).

**Capacité : Pour le gîte** le contrat est établi pour un nombre précis de personnes. Si ce nombre est dépassé, que ce soit à l'arrivée ou durant le séjour, La Grange Rouge peut refuser les clients supplémentaires, rompre le contrat de location, ou percevoir une majoration.

### Pendant le séjour

En choisissant de séjourner à la Grange Rouge, vous manifestez votre intérêt pour un mode de vacances qui accorde une large place à l'art de vivre, à l'authenticité et à la rencontre de la population locale; sachez donc la respecter en acceptant ses traditions, ses pratiques et ses coutumes. C'est de ces échanges que naîtront vos meilleurs souvenirs de vacances.

Pour tout désagrément (vaisselle incomplète, panne d'électroménager, problème divers...), vous voudrez bien contacter au préalable la Grange Rouge afin que les mesures qui s'imposent soient prises.

**En cas de litige** : toute réclamation ne sera prise en compte que si elle est formulée auprès de la Grange Rouge dans les 3 jours qui suivent votre arrivée.

### Au départ

#### L'état des lieux de départ

Vous avez trouvé un logement propre à votre arrivée. Veillez à ce qu'il soit dans le même état à la restitution des clés. Ainsi, les locataires suivants seront aussi satisfaits que vous. **L'option service de ménage fin de séjour est proposée** afin de faciliter vos préparatifs de départ; adressez-vous à la Grange Rouge dès la signature du contrat ou au plus tard 10 jours avant le début du séjour. Vous pouvez choisir cette option en amont lors de la réservation. D'autres options existent comme la location de draps... Toute dégradation donne lieu à réparation.

#### Restitution de la caution

Après constat du bon état du logement, la caution est restituée par le propriétaire au terme de l'état des lieux effectué en présence du locataire. La Grange Rouge se réserve le droit de procéder aux vérifications d'usage et de restituer sous 8 jours la caution dont il aura déduit le montant d'éventuelles remises en état qui s'avèreraient nécessaires.

**La Grange Rouge** accorde la plus grande attention à l'appréciation que vous portez sur votre séjour. Afin de toujours mieux répondre à vos attentes, elle exploitera les informations que vous voudrez bien nous communiquer avec votre accusé réception de solde.

La Grange Rouge se tient à votre disposition pour établir la facture acquittée ou remplir l'attestation de séjour qui permettra la prise en charge, totale ou partielle, de vos frais de location par différents organismes (Comité d'entreprise, Caisse d'allocations familiales). Votre formulaire à compléter est à transmettre, accompagné d'une copie de votre contrat de location, dès le retour à votre domicile.